

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 6 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 6 septembre 2022 à 13h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Sylvie Blais, Jo-Annie Castilloux et Marie-Ève Allain
Messieurs François Beaudin, Marc-Aurèle Blais

Assiste également à la séance, Madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe.

Monsieur Denis Langlois était absent de la présente séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière adjointe a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 13h00.

2022-09-269 1. SOUMISSION – COUCHE SUPÉRIEURE DE LA RUE BEAUDIN

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, monsieur François Beaudin ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision sur ce point.

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de Construction Jean & Robert au montant de 90 234.50\$, avant taxes pour la couche supérieure de la rue Beaudin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucun commentaire ou question n'ont été acheminés au conseil municipal.

2022-09-270 3. LEVÉE DE LA SÉANCE

La clôture et la levée de la séance est proposé par madame Marie-Ève Allain
à 13 h 13.

Henri Grenier, maire

Mélissa Castilloux Allain, greff.-très. Adj.